



Programme d'éducation Internationale de l'IB

Pour être admis au Programme d'éducation internationale, il faut :

- Avoir dépassé les attentes de fin de cycle du primaire dans les trois matières de base;
- Réussir l'examen d'admission;
- Être talentueux et curieux intellectuellement;
- Avoir le goût d'aller plus loin.

Choix de l'école et transport

Si le lieu de résidence de l'élève, à l'intérieur du territoire de la CSRS, est à plus de 1,6 km de l'école, l'élève inscrit au Programme d'éducation internationale de l'école internationale du Phare a droit au transport scolaire (certains frais peuvent s'appliquer).

L'école internationale du Phare est la seule école publique de l'Estrie qui soit accréditée par l'organisation du Baccalauréat international (IB, organisme mondial) et par la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ, organisme québécois).

Fiche d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : année _____ mois _____ jour _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nom de la mère : _____ Nom du père : _____

L'enfant demeure avec :

- Mère Père Père et mère Garde partagée

Téléphone de la mère Rés. : _____ Cell. : _____ Courriel : _____

Téléphone du père Rés. : _____ Cell. : _____ Courriel : _____

Téléphone du tuteur Rés. : _____ Cell. : _____ Courriel : _____

Qui doit-on contacter pour le résultat : Mère Père Tuteur

L'enfant est-il inscrit à un programme d'anglais enrichi? Est-ce qu'il a des mesures d'aide particulières?

- oui non oui non

École fréquentée en 2019-2020 : _____ Niveau : _____

Nom de l'enseignant en 6^e année : _____

Signature du parent (ou tuteur) : _____ Date : _____

Examen d'admission (donné par Brisson Legris) :

Vendredi 8 novembre : 8 h 30 ou 13 h **Samedi 23 novembre :** 8 h 30 ou 13 h

Des copies du bulletin de la 5^e année et du bulletin de la 1^{re} étape de la 6^e année (si disponible) sont requises avec la fiche d'inscription ainsi que le formulaire de désistement obligatoirement signé.

Si vous vous inscrivez dans les 7 jours précédant l'examen, il est important de réserver votre place par téléphone en communiquant au : 819-822-5455, poste 14813



AUTORISATION D'ÉVALUATION ET AVIS DE DÉSISTEMENT

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'OPQ CONCERNANT LES EXAMENS DE SÉLECTION

Le client ne peut prendre connaissance des documents qui le concernent dans son dossier et ne peut en obtenir des copies pour les motifs suivants :

1. *Le risque de compromettre la valeur méthodologique et métrologique d'un test en remettant le protocole au client.*
2. *Le fait que le dossier soit constitué dans le contexte d'un examen de sélection.*
3. *Le fait que la consultation des documents du dossier soit préjudiciable au client.*

Dans un autre cadre, le client (élève ou parent répondant) n'a donc pas accès aux résultats de même qu'aux tests ou feuilles d'examen, et le Syndic de l'OPQ précise que les résultats d'un examen de sélection n'appartiennent pas au client qui ne peut s'attendre à recevoir rien de plus que la décision finale *ACCEPTÉ(E)+ ou *REFUSÉ(E)+ de la part de l'organisme CSRS (soit la direction de l'école).

Note : *Au sujet de la faisabilité de transmettre nos résultats à d'autres institutions, cela nous est impossible puisque nous ne disposons pas de protocole d'entente pouvant nous le permettre.*

*Par la présente, en inscrivant mon enfant à l'examen de sélection pour le PÉI, **j'autorise que l'on procède à l'évaluation**, mais après avoir pris connaissance des lignes précédentes, je n'attends rien de plus que la décision finale et par conséquent je me désiste de mon droit d'accès aux résultats de même qu'aux tests ou feuilles d'examen puisque les résultats d'un examen de sélection n'appartiennent pas au client.*

_____	NÉ(E) LE	_____	_____	_____
NOM DE L'ÉLÈVE		ANNÉE	MOIS	JOUR
_____	DATE :	_____	_____	_____
SIGNATURE DES PARENTS		ANNÉE	MOIS	JOUR

P.S. : L'omission de signer cette feuille par les parents nous empêcherait d'évaluer l'élève ou éventuellement de communiquer le résultat de l'évaluation.